

Domainaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

16 juillet 1992 - n° 1091
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Les verts dans la cour des grands

Régulièrement, les dirigeants des plus importantes associations écologiques du pays se rencontrent et discutent. Mais il n'existe aucun regroupement, aucune fédération, aucun lieu d'échange où se définissent les grandes actions, les objectifs à long terme, les terrains sur lesquels il faut être présent et ceux où un combat serait perte de temps et d'argent. Les organisations écologistes suisses ne sont en fait pas à la hauteur des responsabilités qu'elles revendiquent.

Cette situation a son explication «historique» même si le mouvement écologique est relativement récent: les organisations les plus vieilles, Heimatschutz, LSPN ou WWF, n'occupent le terrain politique que depuis quelques années et leurs buts étaient davantage la sauvegarde des paysages et des milieux naturels que la promotion d'une véritable politique de protection de l'environnement, qui touche aussi bien le trafic et l'industrie que la gestion des ressources énergétiques ou les méthodes de travail dans l'agriculture. Le terrain laissé vide par ces associations alors largement apolitiques a été occupé depuis une vingtaine d'années par une multitude de mouvements, lancés pour la défense d'intérêts très sectoriels; ils sont peu nombreux à avoir atteint une taille nationale et continuent donc, avec des moyens limités, des secrétariats dispersés et des bénévoles essoufflés, à défendre aussi bien la nature que leur part du gâteau écologique. Quant aux partis écologistes, ils ont été créés pour intervenir dans les législatifs et les exécutifs sans vraiment se distinguer dans les autres modes d'action des mouvements ne participant pas aux élections.

L'ensemble des interventions de ces milieux fait malheureusement davantage penser à une USAM de gauche qu'à une force de proposition et de soutien au service d'une politique prospective et globale dont l'environnement serait le bénéficiaire. Encore renforcées dans cette voie depuis qu'elles ont acquis d'importants — et nécessaires — droits de recours, nombre d'associations semblent s'être spécialisées dans l'épluchage systématique des mises à l'enquête

et des feuilles officielles pour y détecter les plus petites atteintes à la nature. Cette multitude d'actions a son importance: elle oblige, à tous les niveaux, à tenir compte des effets de l'action humaine sur l'environnement. Mais la somme de tous ces recours ne suffit pas à faire une politique d'ensemble: pendant que l'on s'oppose à un parking, le taux de motorisation continue d'augmenter.

Les organisations écologiques ont maintenant une pratique remarquable du terrain qu'elles pourraient mettre à profit pour se concentrer sur l'essentiel. Il est temps d'abandonner les combats sectoriels pour se grouper derrière des causes à la fois plus générales et plus porteuses d'effets à long terme. Ce changement est d'autant plus important que commence à s'installer un confort du refus: la mécanique est bien huilée pour lancer un référendum contre les Nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes. Elle se grippe rapidement lorsqu'il faudrait soutenir un projet d'importance nationale comme Energie 2000.

Les organisations suisses de protection de l'environnement ont démontré à Rio qu'elles avaient atteint l'âge adulte: elles ont su s'entendre pour désigner des représentants faisant partie, grande nouveauté, de la délégation officielle. Il est de toute première importance qu'elles continuent la collaboration entamée à cette occasion, qu'elles restent disponibles et surtout compétentes et crédibles, pour participer à d'autres rendez-vous de ce genre, pour être entendues sur la scène nationale et internationale comme le sont le Vorort ou l'Association suisse des banquiers.

Il est bien sûr frustrant de laisser faire dans une commune ou un canton un aménagement que l'on trouve anti-écologique. Mais c'est en prenant un peu de hauteur et en agissant davantage comme force de proposition et de soutien aux niveaux supérieurs que le respect de l'environnement deviendra un réflexe aussi automatique que l'a été pendant des années le respect du secret bancaire.

Un avenir incertain

(jd) Les agriculteurs ont des raisons d'être inquiets. Des années durant, les autorités les ont encouragés à augmenter leur productivité. Grâce aux prix garantis, les paysans ont pu améliorer leur revenu mais en produisant plus que le marché pouvait absorber et à des coûts plus élevés que la concurrence étrangère. Aujourd'hui il s'agit de produire moins et à meilleur marché — libre-échange oblige — et la collectivité promet aux agriculteurs des paiements directs pour compenser leur manque à gagner. Mais comment financer ces paiements directs et sur la base de quels critères seront-ils attribués ? A voir la confusion qui a dominé le récent débat sur cette question au Conseil national, on comprend que les paysans craignent l'avenir flou qu'on leur propose. C'est donc d'une image de l'agriculture suisse du futur dont nous avons besoin pour décider des mesures adéquates. Ci-dessous, deux esquisses très différentes de ce futur, en guise de réflexion estivale, l'une issue de la philosophie du libre-échange, l'autre plus prudente, qui prend en compte les évolutions possibles de la planète.

Lourd bilan écologique

Dans deux articles publiés par *Die Weltwoche* (28 mai et 4 juin 1992) le professeur Henner Kleinewefers, de l'Université de Fribourg, dresse un bilan catastrophique de l'agriculture suisse pour ce qui est des atteintes à l'environnement. En s'appuyant sur une série de travaux récents, il établit le coût écologique d'une politique qui a conduit les paysans à produire toujours plus. Le cadre de vie et le paysage ont été sérieusement détériorés par les améliorations foncières, l'extension des surfaces culti-

vées, les cultures intensives, la canalisation des cours d'eau, la suppression des haies, la fumure, l'usage des herbicides et des insecticides. Les espaces proches de l'état naturel représentent aujourd'hui moins de 3,5% de la surface agricole: il en faudrait trois fois plus pour sauvegarder les espèces végétales et animales aujourd'hui menacées. L'agriculture, et ce n'est pas le moindre des paradoxes, contribue à détruire son facteur essentiel de production, le sol: pollution par les engrais et les produits phytosanitaires, accumulation de métaux lourds et de composés organiques; tassement dû aux modes de culture et à l'emploi des machines, érosion favorisée par le labour et les surfaces ouvertes. Le tableau n'est guère moins noir pour l'eau et l'air: pollution des eaux souterraines, des cours d'eau et des lacs par les engrais et les déjections animales, émissions de méthane et d'ammoniac à partir de ces excréments et par transformation des engrais azotés.

Même s'il n'est pas possible de chiffrer avec exactitude ces dommages, il n'en reste pas moins que l'agriculture, si l'on tient compte de sa part à l'emploi (4,5%) et au produit national (3%), est bien la branche la plus polluante de l'économie suisse. Ce ne sont pas tant les paysans pris individuellement qui sont en cause, mais une politique qui a poussé à une intensification de la production au nom du mythe de l'autarcie et du maintien d'une forte population agricole financée par des prix élevés, lesquels conduisent à la surproduction. Pour Kleinewefers, l'avenir peut se résumer de manière lapidaire: moins il y aura de paysans, mieux se portera l'en-

vironnement. Les négociations en cours au sein du GATT et le rapprochement avec la Communauté européenne conduiront à une baisse substantielle des prix agricoles. Et il est vain d'imaginer que les agriculteurs pourront compenser cette perte de revenu par une augmentation de leur production: ils sont déjà près de la limite supérieure de productivité qui induit des effets négatifs sur l'environnement. Les paiements directs ? Financés par le budget public, ils apparaîtront rapidement comme une charge difficilement acceptable par les contribuables. Pour être financièrement et politiquement supportables, ils devront être attribués à un nombre restreint d'exploitants qui cultiveront des surfaces plus importantes mais de manière moins intensive.

D'un point de vue écologique, l'objectif à atteindre, en termes de quantité produite et d'utilisation de composés chimiques, est la situation qui prévalait dans les années cinquante. Réduction de moitié du nombre des exploitations, diminution des surfaces cultivées, paiements directs justifiés exclusivement par des considérations écologiques, l'agriculture suisse de l'avenir coûtera moitié moins qu'aujourd'hui à la collectivité tout en étant plus respectueuse de l'environnement.

Séparer politique et revenus

Hans-Christoph Binswanger, professeur à l'Université de Saint-Gall, n'a pas attendu la conjoncture actuelle pour entreprendre la critique de la politique agricole helvétique. En 1970 déjà, il préconisait de séparer la politique des prix agricoles et celle des revenus paysans. Il estime néanmoins que l'agriculture est une activité spécifique qui ne peut survivre dans un marché totalement libéralisé; soumise à la concurrence internationale et aux seuls mécanismes du marché, l'agriculture suisse est condamnée. Dès lors la question est de savoir si nous voulons ou pas conserver une agriculture indigène (*Neue Zürcher Zeitung*, 2 mai 1992). Paysans jardiniers ?

Certes, les consommateurs suisses pourraient s'approvisionner à meilleur compte sur le marché mondial et améliorer ainsi leur revenu réel. Mais il faudrait néanmoins maintenir des «jardiniers du paysage» que l'Etat devrait

EN BREF

Le pasteur grison Jacob Michael vient de traduire l'Évangile de Marc en sutsilvan, le plus petit des dialectes rhéto-romanches. La parabole du semeur se traduit par «Igl samnader». La première bible dans notre quatrième langue nationale a paru en latin en 1560.

Discussion sur l'Europe au congrès zurichois de l'UDC. Le secrétaire d'Etat Blankart s'est exprimé en allemand pour être plus précis, en s'excusant de ne pas utiliser le dialecte. Un participant à la discussion lui a reproché d'avoir utilisé la langue nationale officielle !

Regroupements régionaux

En quelques semaines, un certain nombre de journaux ont disparu ou changé de mains en raison de leur situation financière déficitaire. Le phénomène est moins nouveau qu'il n'y paraît.

(cfp) Sur la Riviera vaudoise, *L'Est vaudois* vient d'absorber *Vevey Riviera*. En un siècle, Charles Corbaz et ses successeurs ont fermement pris pied à Montreux et éliminé tous leurs concurrents. C'est en effet Charles Corbaz qui a créé une imprimerie en 1899 à Montreux. Il imprime alors *Le Messenger*, lancé par un ecclésiastique catholique; l'entreprise n'étant pas rentable, Corbaz la reprend pour effacer l'ardoise. *Le Messenger* offre aux Montreusiens une alternative à la traditionnelle *Feuille d'Avis* jusqu'à la faillite de la Banque de Montreux en 1934. Les deux journaux, pressés par les

circonstances, fusionnent en 1936 pour donner naissance au *Journal de Montreux*. L'imprimerie Corbaz prend en main la destinée du quotidien dans des conditions financières précaires et le sauve.

Dans les années cinquante la situation s'améliore et la fusion avec les hebdomadaires la *Feuille d'Avis d'Aigle* et le *Courrier de Leysin* donne naissance en 1971 à *L'Est Vaudois*, depuis peu le seul quotidien régional entre Lausanne et Lavey. Le nouveau titre précise encore «Feuille d'Avis d'Aigle, Courrier de Leysin, Journal de Montreux et Riviera réunis». C'est un des rares quotidiens dont la publicité hors région est affermée à Orell Füssli Publicité SA. La fusion des deux quotidiens montreusiens a précédé de quelques années la fusion, en 1953, des communes du Châtelard et des Planches avec celle de Montreux.

L'éditeur Gassmann de Bienne a acquis la majorité du capital de *L'Impartial* de la Chaux-de-Fonds et une collaboration est prévue avec *L'Express* de Neuchâtel.

Des tonnes de papier gaspillé

(pi) 832 pages A4 et une couverture cartonnée, tel se présente l'annuaire PTT Videotex 1992 édité en juin et remplaçant celui d'octobre 1991 (688 pages). Que contient ce précieux document envoyé à tous les abonnés au Videotex ? 200 pages de mots-clés et de rubriques en trois langues pour aider l'utilisateur à trouver les bonnes informations; 3 pages de noms de banques de données et plus de 600 pages d'adresses d'abonnés... Utilité de l'outil ? Nulle à tous points de vue.

Il faut savoir: le Videotex est un système interactif de communication entre une banque de données et un utilisateur, le second pouvant questionner la première via un clavier et un écran. Un des buts premiers du système Videotex français (le Minitel) était d'ailleurs de

Ici aussi, chacun des partenaires a auparavant absorbé ses concurrents. *L'Impartial* a repris il y a quelques années *La Feuille d'Avis des Montagnes*, du Locle; *L'Express* a été acquis par *La Feuille d'Avis de Neuchâtel* qui en a repris le titre au moment de changer de présentation. Quant au *Journal du Jura*, de l'éditeur Gassmann, il a absorbé *La Tribune jurassienne* de Moutier et est devenu, de ce fait, le seul quotidien de langue française du canton de Berne. On peut se demander si cette alliance jurassienne avec un centre biennois n'ébauche pas une évolution qui pourrait même devenir transfrontalière, comme l'a esquissé la dernière émission *Jura(s)* diffusée par FR 3.

Herbert Bruderer, un bon connaisseur des questions de presse, a récemment rappelé que de 1931 à 1990 un seul quotidien, le *Blick*, a été lancé avec succès en Suisse. L'expérience de *Nouveau Quotidien* est trop récente pour en tirer des conclusions, mais il est probable que ces prochaines années verront des regroupements, des essais de diffusion dans les régions voisines ainsi que des disparitions de titres. Même Publicitas subit les conséquences d'une manne publicitaire devenue rare, ce qui lui impose une politique de prise de participation dans les entreprises de presse menacées et lui vaut de nouvelles accusations de viser au monopole (*Bilanz* du mois de juillet 1992). ■

rémunérer. L'opération impliquerait des coûts pour le contribuable. Renoncer à une agriculture nationale présenterait des dangers quant à la sécurité de notre approvisionnement; en effet les modes de production des pays exportateurs, tout entiers tournés vers le rendement maximal, présentent des risques élevés: la monoculture, l'usage intensif d'engrais, bientôt les manipulations génétiques, sont sources d'érosion, de désertification, d'empoisonnement des sols, de fragilisation des cheptels. L'agriculture de ces pays est visiblement soumise à la loi des rendements décroissants. Dès lors le coût du maintien d'une agriculture suisse — pour le consommateur ou pour le contribuable — peut être considéré comme une prime d'assurance et non comme une subvention. Mais ce coût n'a pas à être exagérément élevé. Il ne s'agit pas tant aujourd'hui de produire plus que d'assurer une capacité de production, de maintenir une population rurale suffisante, des cultures et des élevages adaptés aux conditions géographiques. Les exploitations petites et moyennes peuvent survivre si elles se convertissent à la culture biologique; les paiements directs doivent précisément leur permettre de se libérer de la culture et de l'élevage intensifs. Sur ce marché ouvert, l'agriculteur peut trouver sa place et des prix suffisants en jouant la carte de produits de qualité et biologiquement sains. ■

supprimer à terme les annuaires téléphoniques, la recherche de numéro pouvant se faire sur écran. Alors soit le système fonctionne à satisfaction et toutes les informations contenues dans les 832 pages de l'annuaire sont accessibles sur écran — l'annuaire est donc inutile. Soit le système fonctionne tellement mal qu'il est difficile de trouver par le Videotex le numéro de la boîte aux lettres électronique d'un abonné ou le code d'entrée d'une banque de données, et dans ce cas il ne faut pas gaspiller argent et papier à éditer un bottin, mais améliorer le Videotex. S'ils devaient construire une fusée spatiale, les PTT l'équiperait de pédales...

Mais la critique dépasse de loin l'anecdote. Il y avait au début de l'année près de 85 000 abonnés au service Videotex, qui ont chacun reçu un annuaire. C'est une centaine de tonnes de papier qui auraient pu être économisées. Et, à 10 francs l'annuaire, 850 000 francs. ■

Lignes en solde

La Confédération et les CFF voudraient s'en débarrasser; les cantons veulent bien reprendre les lignes régionales, mais pas leur déficit. Certains parlent de la privatiser... Nous vous proposons un aperçu des tensions qui règnent entre la Confédération et les cantons à propos du trafic régional CFF. Nous reviendrons sur ce sujet dans notre prochain numéro, avec une interview d'André Genoud, directeur des Chemins de fer fribourgeois.

(pi) La Confédération et les CFF cherchent par tous les moyens à diminuer la charge que représente pour eux le trafic régional, d'autant plus que la présence des tortillards sur les lignes empêche bien souvent de mettre sur pied des prestations rentables. Le trafic régional représente en effet près de deux tiers de l'offre horaire CFF mais transporte moins d'un voyageur sur cinq, les quatre autres empruntant des trains directs, intercity ou internationaux. Et la facture est plutôt salée: la Confédération a versé en 1991 600 millions de francs aux CFF pour le trafic régional. Et sur les 800 millions versés aux entreprises concessionnaires, on peut estimer que près de la moitié de cette somme est destinée à la couverture du déficit d'exploitation du trafic régional. Ces sommes sont reportées, et même augmentées, au budget 1992, mais la Confédération compte bien économiser 100 millions à ce poste dans le cadre de son programme d'assainissement. Autre économie escomptée: près de 40 millions en cessant de subventionner les abonnements demi-prix et les réductions pour pendulaires.

Les cantons ne sont pas d'accord

Réaction des cantons, ou de certains d'entre eux: ce sont les deux Bâles, Argovie, Berne, Soleure et Zurich qui dénoncent une politique de démantèlement mise en place sournoisement, sans débat politique. Car si les Chambres auront à se prononcer sur le programme d'assainissement des finances fédérales, elles n'ont pas été consultées sur des décisions administratives lourdes de conséquence et contraires aux promesses faites au moment de la votation sur Rail 2000. Rappelons à ce sujet ce qu'écrivait le Conseil fédéral en décembre 1987, dans ses explications aux citoyens: «Un réseau ferroviaire dense et bien aménagé ainsi que de nombreuses lignes de bus offriront aux régions de meilleures liaisons. Le projet Rail 2000 ne concerne pas exclusivement les CFF, mais

aussi les compagnies de chemin de fer privées, les cars postaux et les entreprises automobiles concessionnaires. Rail 2000 ne profite donc pas uniquement aux centres urbains, mais également aux régions isolées ou périphériques, que le projet permettrait de mieux desservir.» Pour les cinq cantons du nord-ouest et Zurich, cette promesse n'est pas tenue. L'avis de Cornelia Füg-Hitz, conseillère d'Etat soleuroise: «Depuis quelque temps, il apparaît avec clarté que la Confédération et les CFF tentent de reporter sur les cantons et le transport régional une partie de leurs problèmes financiers actuels. Ils pratiquent une politique de plus en plus restrictive qui prend corps dans différentes nouvelles directives de la Confédération (...). Le report des charges financières sur les cantons s'exerce principalement dans deux domaines:

– On observe une tendance à réserver aussi complètement que possible les capacités ferroviaires au secteur commercial (trafic voyageurs à longue distance, trafic marchandises) et à ne prendre en compte le trafic régional qu'en dernier lieu.

– Les prestations supplémentaires commandées par les cantons font l'objet d'indemnités aussi élevées que possible tandis que l'offre de base à la charge de la Confédération est réduite au strict minimum. Or les cantons s'opposent avec fermeté à

ce que le trafic voyageurs public soit sacrifié sur l'autel des nouveaux projets ferroviaires et de la situation financière de la Confédération. Ils considèrent en outre que le fait de recourir à des directives administratives pour pratiquer une politique de restriction en matières de transports publics — sans décision politique légitimée et sans consultation des cantons — pose un problème d'ordre institutionnel».

Coordonner deux politiques

Les cantons se défendent de mener un combat égoïste: ils réclament seulement une certaine cohérence entre la politique de protection de l'environnement, qui exige d'eux l'adoption de plans de mesures souvent sévères, et celle des transports. La plupart tablent en effet sur des reports de trafic en direction des transports publics pour diminuer la

Le prix des grands et petits trains pour la Confédération

en millions de francs	compte 1991	budget 1992
CFF	1743	1944
<i>Contribution aux frais d'exploitation</i>		
Indemnisation du trafic régional des voyageurs	600	670
Indemnisation du ferroutage*	50	88
Réductions tarifaires	39	39
Chargement d'autos au Simplon*	1	1
Prestation pour l'infrastructure	1052	1145
<i>Contribution aux investissements</i>		
Raccordement de l'aéroport de Cointrin au réseau CFF	1	1
Entreprises de transport concessionnaires		
628	804	
<i>Contribution aux frais d'exploitation</i>		
Indemnisation	74	79
Rapprochement tarifaire	128	136
Réductions tarifaires	22	26
Chargement des voitures*	23	25
Couverture du déficit	153	153
<i>Contribution aux investissements</i>		
Améliorations techniques	96	160
Domages causés par les forces naturelles ..	14	8
Doublement de la voie du BLS	42	52
Séparation des courants de trafic*	27	45
BLS ferroutage, solution transitoire*	–	50
Tunnel de la Vereina	43	70
Contribution à titre d'aménagement, EPFL ...	6	–
Tiers		
44	44	
Voies de raccordement*	21	21
Investissements, trafic combiné	23	23
Transports publics, total	2415	2792
*Financement par le produit des droits d'entrée sur les carburants		
145	145	253

pollution de l'air dont souffrent les régions urbaines. Pour Mathias Fledges, conseiller d'Etat de Bâle-Ville, les cantons ne sont d'ailleurs pas opposés au principe de la suppression des réductions tarifaires dont bénéficient les pendulaires et les détenteurs d'un abonnement demi tarif. «*Mais ils considèrent que l'augmentation proportionnelle du coût des transports individuels motorisés est une condition sine qua non de cette suppression. L'augmentation unilatérale des tarifs des transports publics irait à rebours de tous les efforts déployés pour améliorer la répartition du trafic entre les transports individuels et les transports publics.*» En d'autres termes: augmentez le prix du train, mais parallèlement à celui de l'essence...

Les Romands discrets

C'est en fait toute la question du trafic régional, qu'il se fasse par bus ou par train, sur des lignes CFF, PTT ou privées, qui est à revoir — et qui sera revue: une révision de la loi est prévue. L'accord sur un nouveau texte sera difficile, car en plus des conflits Confédération – cantons sur le financement du trafic régional, il faudra mettre sur pied d'égalité toutes les régions du pays, quel que soit le moyen de transport à leur disposition et la couleur des bus ou des trains qui y circulent.

Même si les méthodes utilisées actuellement par la Confédération pour faire des économies sont très discutables, il faut reconnaître une certaine logique à vouloir transférer le trafic régional aux cantons: ce sont en grande partie leurs décisions qui déterminent le taux de fréquentation des transports publics. On l'a bien vu dans la région bâloise avec l'introduction de l'abonnement vert, puis de la communauté tarifaire. On le verra sans doute à Genève qui s'est fixé des objectifs de répartition entre les modes de transport et compte y parvenir tant par des mesures incitatives que restrictives.

Les cantons romands ont pourtant eu la sagesse (ou la paresse...) de ne pas soutenir trop bruyamment l'action de leurs collègues alémaniques. Il est vrai que plusieurs d'entre eux sont habitués au double langage: dénoncer le démantèlement du trafic régional et réserver aux routes la plus grande partie de leurs investissements en matière de transports. ■

Les citations sont extraites des exposés prononcés lors de la conférence de presse organisée le 9 juillet à Berne par les cinq cantons du nord-ouest de la Suisse et Zurich.

FIGURE

Beat Kappeler et l'Union syndicale suisse

Beat Kappeler a agacé plus d'un militant syndical par la fraîcheur de son propos. Dans DP n° 1083, sous le titre «Refonte syndicale», il exprimait en quelques formules lapidaires une sorte de testament idéologique. Ce texte, publié avant que B. Kappeler annonce son départ de l'USS, était un pavé dans la mare du fonctionnement et du rôle traditionnels des syndicats.

(ag) Après s'être investi des dizaines d'années dans sa fonction de secrétaire de l'USS, Beat Kappeler a décidé de défendre les idées qui sont les siennes par une autre voie professionnelle. La fidélité implique, parfois, ce renouvellement et cette prise de risque.

Dans une société qui aime plus que jamais étiqueter, par commodité médiatique, Beat Kappeler s'est vu épingleur le badge «néo-libéral». Pourtant, avant que le sujet vienne à la mode, il a démontré que les pratiques cartellaires correspondaient, de fait, à un impôt indirect, privatisé au profit d'une minorité. Sur le dossier européen, où il s'est engagé à fond, son prétendu néo-libéralisme est d'abord soucieux de cohérence: la législation européenne bousculera des pratiques protectionnistes, y compris celles qui peuvent intéresser la gauche.

Un esprit libre

Beat Kappeler est d'abord un esprit libre, exceptionnellement cultivé et ouvert: lisant le *Canard enchaîné* pour se défatiguer du *Financial Times*. Sa compétence économique en impose à ses contradicteurs. Mais son originalité première est une faculté d'imagination. C'est un producteur d'idées; un prodige de concepts nouveaux. Ce néo-libéralisme qu'on lui reproche est d'abord sa capacité de proposer autre chose que le prêt-à-porter intellectuel ou pragmatique. L'intérêt de sa carrière, ce ne sont pas seulement les capacités de l'homme, mais leur insertion dans le combat syndical.

Contrairement à des idées reçues, le secrétariat de l'Union syndicale n'est pas une vaste machine bureaucratique. Les effectifs sont réduits, les tâches multiples: il faut répondre aux innombrables consultations fédérales, siéger dans les commissions, permanentes ou ad hoc, assurer une présence dans les médias, animer la vie syndicale dans les

régions: des sollicitations exigeantes, aux limites de l'agenda, mais peu de pouvoir direct, qui se concentre avant tout au sein des fédérations.

Dans ce contexte, les idées de Kappeler sont reprises par les rédacteurs des journaux syndicaux comme des «papiers» dont on dit qu'ils nourrissent le débat, tout en contribuant à remplir les colonnes. En fait, la discussion de fond n'est pas vraiment ouverte. Les idées sont considérées comme des bulles, irrisées, destinées à éclater, périssables comme un journal est périssable. L'intention authentique ainsi se perd.

Imagination et compétence

Dans de nombreux domaines, Beat Kappeler ajoute pourtant à l'imagination la compétence technique. Il s'avance assez loin dans le concret pour s'exposer sur le terrain du vérifiable. DP a suivi et accompagné ses propositions concernant les taux hypothécaires, par exemple celles sur la titrisation des hypothèques. Ça tenait le coup, remarquablement. Mais la technicité, au lieu de donner son poids concret à l'idée, dépayait plus qu'elle n'entraînait la conviction.

Beat Kappeler, en mettant ses dons au service de l'Union syndicale et en la servant bien, en a révélé aussi les faiblesses. Est-elle capable, une fois le tri opéré dans les propositions des «imaginatifs concrets», de se mobiliser sur une ou deux idées-force et de les faire aboutir ?

On semble plutôt vouloir privilégier les tendances portées au front par les bannières des fédérations: FOBB, FTMH, SSP, CVE. Qui la défense du service public, qui une volonté d'affrontement, qui l'extension de la politique conventionnelle.

Il y a place pour plusieurs styles dans la maison syndicale. Mais la liberté d'esprit de Beat Kappeler va manquer. ■

L'INVITÉ DE DP

Le territoire tue... Il faut repenser l'identité nationale

Jean-Pierre Fragnière

professeur à l'École d'études sociales et pédagogiques, à Lausanne

Le nationalisme est partout en cette fin de XX^e siècle. L'effondrement des régimes dits communistes à l'Est a libéré des passions dont des «guides» sans scrupule font leur commerce. Au nom d'un repli national se développent des mouvements politiques d'extrême droite hostiles à l'asile et plus généralement à l'immigration. Près de nous, en Yougoslavie, des milliers de morts ont été sacrifiés au nom de la théorie des «cimetières serbes» d'un côté, ou

de celle des «frontières intangibles» du «peuple croate» de l'autre. Et le pire est encore à venir.

A l'heure où s'écroule un système politique tout entier, une question fondamentale s'impose: celle de la définition de nouveaux principes de classement, de division des hommes et des sociétés. Question incontournable, certes, mais qui trouve aujourd'hui des réponses dans un nationalisme exacerbé qui a pour enjeu, non pas le respect des «identités» vite qualifiées de «nationales», mais bien les clés de répartition de nouveaux pouvoirs dans ces sociétés*.

Au fait, qu'est-ce que l'identité? Un terme fourre-tout, très médiatisé, prisé de tous ceux qui sont à l'affût de systèmes explicatifs commodes pour rendre compte des conflits sanglants qui se déroulent dans le monde. Un terme qui, depuis les «festivités» du 700^e anniversaire de la Confédération (chacun sait bien qu'il y avait déjà des Suisses en 1291!), plonge notre classe politique dans le doute, elle qui estime devoir en reformuler une nouvelle, mieux adaptée aux nécessités du temps (mais qui va les définir?).

Le modèle de l'Etat-nation se répand partout, alors même qu'il est en voie de dépassement. Ce qui se joue en ce moment tient sans doute à une nécessaire réorganisation de l'espace humain, réorganisation qui suit toutefois des rythmes différenciés selon les lieux. Or, de même qu'il n'y a pas de solution territoriale à tous les problèmes, il ne peut y avoir non plus de solution à tous les problèmes territoriaux.

Souvent, en effet, aucun principe universel ne permet de trancher une question de frontière, et surtout pas le principe «ethnique», notion nébuleuse, elle aussi très médiatisée, censée tout expliquer. Et que penser du «droit des peuples à disposer d'eux-mêmes»? Qu'est-ce qu'un «peuple», au juste?

Bref, il y a là matière à réflexion. Il faut réviser nos instruments d'analyse et repenser le rapport entre espace et politique, réfléchir sur la «Question nationale», à savoir sur la relation qui s'institue entre espace national et identité collective (pensons, par exemple au conflit jurassien, non encore «résolu», où se sont affrontés

des versions multiples et contradictoires de l'«identité» d'un «peuple jurassien», réel pour les uns, mythique pour les autres).

Le nationalisme — c'est-à-dire une idéologie — produit-il la nation ou la nation produit-elle le nationalisme? En d'autres termes, la nation est-elle une réalité qui s'impose d'elle-même à l'observateur ou, au contraire, est-ce un «objet» qui n'a d'autre «réalité» que celle des discours qui sont tenus à son propos.

Alternative classique, sur laquelle, d'ailleurs, les différents courants socialistes se sont cassé les dents. En fait, la nation est une «construction sociale» sans référent univoque (comme la langue, la religion, l'histoire, l'ethnicité, etc...), une construction sociale, donc, qui s'érige progressivement dans la lutte et le rapport de forces, à partir d'enjeux de pouvoir non nécessairement perçus comme tels par les protagonistes directs des conflits en cause. Il est temps de déconstruire l'idéologie nationaliste pour mieux en rendre compte, de la relativiser, pour mieux saisir les enjeux politiques qu'elle exprime. ■

* Voir à ce sujet l'excellent ouvrage de Bernard Voutat, *Espace national et identité collective: pour une sociologie politique du conflit jurassien*, Institut de science politique, Lausanne, 1992.

DP estival

Traditionnellement, DP espace ses parutions durant l'été. Les prochains numéros paraîtront donc aux dates suivantes:

DP n° 1092: 6 août
DP n° 1093: 27 août

Nous souhaitons de bonnes vacances à tous nos lecteurs.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jdp)
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)
Sécrétariat de rédaction: Frances Trezevant Honegger

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Jean-Pierre Fragnière

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 – **CCP:** 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,

Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

Leçons de compostage à Berne

(cfp) La campagne des autorités municipales bernoises pour le bon usage des déchets réserve de belles surprises. C'est ainsi que des tracts distribués dans les transports publics permettent de découvrir en allemand, en français, en italien et en espagnol, pourquoi il ne faut pas mettre n'importe quoi dans le compost. Adaptés à chaque mentalité, ces tracts permettent d'apprendre à jurer en allemand «Himmelshärdöpfelswillen!», si l'on est tenté de jeter des «abverheite Rösti» (rösti ratés) sur le tas de compost, alors que «Tonnerre de Brest!» indique qu'une ratatouille ratée n'a rien à y faire non plus, de même «Per tutti i diavoli!» pour une «pizza bruciata» ou «¡ Por todos los diablos!» pour une «paella incomible». ■

La Suisse romande et Vaud

(ag) Dans cette Suisse de presque 7 millions d'habitants en 1990, le palmarès cantonal de la croissance décennale a été publié et commenté.

La croissance donnée en pour-cent n'a, on le sait bien, qu'une valeur indicative partielle quand les données de base sont trop divergentes. Zurich compte plus d'un million d'habitants, Appenzell Rhodes-intérieures, un peu plus de 10 000. Même avec une croissance absolue de 1000 habitants seulement, Appenzell bat Zurich qui compte 57 000 résidents supplémentaires. Score au pourcentage: 7,99 contre 5,01. Les pour-cent révèlent pourtant des choses intéressantes. La vitalité de la Suisse centrale, moins Uri; la déréliction de Bâle-Ville qui ne compense pas totalement la croissance moyenne de Bâle-Campagne; l'attractivité d'Argovie situé sur l'hypoténuse du triangle d'or; le décollage très lent du Jura et la faiblesse de l'arc jurassien (Soleure, Neuchâtel, Bâle); malgré ses bénéfiques frontaliers, la croissance très moyenne du Tessin. Dans la croissance générale, la part de

la Suisse romande est, compte tenu de son poids, forte: plus du tiers. Trois cantons se distinguent: Fribourg (+ 15,2%), Valais (+ 14,2%) et Vaud (+ 13,8%).

Mais en chiffres absolus, Vaud se détache de plusieurs longueurs devant tous les cantons suisses avec une croissance de 73 000 habitants. Ce gain décennal excède la population actuelle de huit cantons suisses, pris séparément (Uri, Obwald, Nidwald, Glaris, Schaffouse, les deux Appenzell, Jura). Cette croissance forte est à mettre en regard avec la récession plus forte qu'enregistre aujourd'hui ce canton. Sur ce point, les analyses du Service vaudois de recherche et d'information statistique et de l'institut Créa sont concordantes.

La question est de savoir si la récession aura des répercussions démographiques, et lesquelles. La réponse intéresserait au plus haut point les responsables des finances publiques. S'ils avaient à concilier une population plus forte et une économie plus faible, la tâche serait ardue. ■

MÉDIAS

Pendant l'exposition Dokumenta en Allemagne, la chaîne germanophone 3 Sat a diffusé des fragments de «Van Gogh TV Piazza Virtuale, the coffee-house communication with fax, modem, minitel + téléphone». Chacun pouvait intervenir et la diffusion était publique. En bref, la fin de l'intimité au profit de la collectivité.

Dans la *Revue militaire suisse* de juin, un éditorial du colonel Hervé de Weck, sous le titre «Une presse militaire trop fédéraliste?». La presse militaire suisse a de la peine à équilibrer ses comptes et certains au DMF aimeraient lancer un hebdomadaire militaire. A suivre.

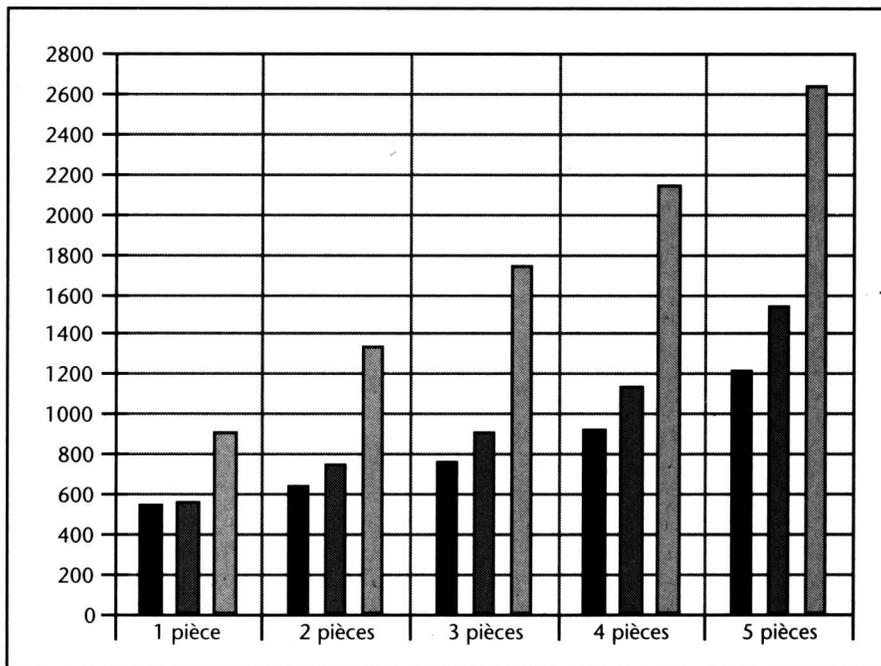
Espace, revue des arts et des lettres de la Broye et du Jorat, fondée en 1975 à Moudon, vient de publier son numéro 180, un «spécial traduction». On y découvre l'existence d'une section suisse des traducteurs littéraires du Groupe d'Olten et un bulletin trimestriel sur la pratique de la traduction intitulé *Hieronymus*.

Le vieux 5 pièces moins cher que le 2 pièces neuf...

(réd) L'indice des loyers calculé en mai 1992 met en évidence un léger ralentissement de l'augmentation du prix de location des appartements par rapport aux dernières enquêtes. La hausse est en effet de 3% pour les six derniers mois; elle était de 3,2% pour les six mois précédents. De mai 1991 à mai 1992, les loyers ont donc augmenté en moyenne, pour l'ensemble du pays, de 6,3%. L'augmentation atteignait 10,7% de mai 1990 à mai 1991.

Le graphique ci-contre nous montre le loyer moyen des appartements tel qu'il ressort de l'enquête de mai 1992 qui a porté sur 110 000 loyers; durant les six derniers mois, 36% d'entre eux ont augmenté, 63% se sont maintenus au niveau de l'enquête précédente et 1% a diminué.

Sont appelés appartements anciens ceux construits avant 1947, appartements récents ceux construits après 1947 et appartements neufs ceux construits depuis le dernier relevé (novembre 1991).



Graphique DP.
Source: Office fédéral de la statistique.

■ appartements anciens ■ appartements récents ■ appartements neufs

Libre panique

(yj) D'un écho discret à une grande rumeur publique, et de celle-ci à la panique: c'est ainsi que l'on peut résumer l'affaire qui émeut profondément les travailleurs immigrés en Suisse et donne beaucoup de travail aux responsables syndicaux comme aux gérants des caisses de pensions. Le point sur une question d'information et de communication plutôt que de fond(s).

Tout a commencé, en Suisse romande tout au moins, par une petite phrase discrètement prononcée le 13 mai dernier par un banquier privé genevois lors d'un séminaire réservé aux «institutionnels» responsables des placements de fonds effectués par les caisses de pensions. M^e Jacques Schneider ne pensait pas déclencher une tempête en explicitant les effets de l'article 29 de l'Accord sur l'Espace économique européen (EEE).

Dès la constitution de l'EEE, en principe donc à partir du 1^{er} janvier 1993, on ne quittera plus la Suisse en passant dans l'un des seize autres pays actuellement membres de la CE ou de l'AELE. Avec l'abolition des frontières à l'intérieur de l'Espace, il n'y aura plus de «retour au pays d'origine» pour les travailleurs immigrés venus d'Italie, d'Espagne ou du Portugal par exemple (mais non de Yougoslavie ni des Etats-Unis). Plus de retour, cela veut dire entre autres: plus de possibilité de toucher, comme jusqu'ici «en cas de départ à l'étranger», la totalité de la prestation de libre passage constituée en x années de cotisations à une institution suisse de prévoyance professionnelle.

Peur et démissions

On voit d'ici la rage et la peur des travailleurs immigrés, dont beaucoup s'échinent en Suisse non seulement pour assurer la vie de leur famille, venue avec eux ou restée au pays, mais aussi dans la perspective plus ou moins précise de rapatrier le petit pactole du deuxième pilier en vue de construire une maison ou de s'établir professionnellement. La rage et l'indignation s'adressent à la Suisse, accusée d'avoir floué les travailleurs qu'elle a fait venir, tandis que la peur et la méfiance concernent surtout l'avenir au pays d'origine: comment évoluera le pouvoir d'achat? la garde des fonds est-elle garantie? Enfin, crainte suprême, cette question lancinante, qui est sur toutes les lèvres et pèse sur bien des cœurs: que deviendra *mon* argent laissé en

Suisse si je meurs avant l'âge de la retraite?

Face à ces interrogations, qui assaillent les permanents syndicaux et les caisses de pensions et ont porté des milliers de manifestants à Berne le 4 juillet, l'Office fédéral des assurances sociales (26.6) et l'Union syndicale suisse (29.6) tentent sans grand succès de calmer le jeu et les esprits, en informant sur le mode non passionné, et surtout en cadrant bien la nouvelle réglementation liée à l'EEE, qui concerne non seulement les travailleurs étrangers mais aussi les femmes cessant une activité professionnelle — ce dont on parle moins.

Car il y a de bonnes raisons de ne pas paniquer: le montant non immédiatement rapatriable correspond au seuil minimum LPP accumulé depuis le 1^{er} janvier 1985, date d'entrée en vigueur de la Loi sur la prévoyance professionnelle, soit un montant pouvant aller, selon le salaire, de 7200 francs à 57 800 francs pour huit années d'affiliation ininterrompue. En d'autres termes, les cotisations payées avant 1985 comme les versements pour des prestations supplémentaires pourront être retirés après comme avant l'EEE. Il en ira de même pour l'entier du montant de la prévoyance acquise par ceux qui retourneront définitivement chez eux dans l'intention d'y exercer une activité indépendante. Enfin ce qui reste en Suisse sera versé sous forme de rente ou en capital une fois atteint l'âge de la retraite.

Par ailleurs, la législation en préparation sur le libre passage devrait rompre les «chaînes dorées» dès son entrée en vigueur, au début 1994 sans doute. D'ici là des mesures transitoires pourraient être décidées par les Chambres fédérales, qui auront de la peine à résister aux relais parlementaires des immigrés. Présentement débordées, les caisses de pensions demandent quant à elles un moratoire de six mois, soit jusqu'au 1^{er} juillet 1993, pour faire les calculs et prendre les mesures administratives nécessaires.

Mais rien n'y fait: la panique à peine retombée pendant les vacances risque bien de se renforcer à la rentrée, avec force démissions à la clé. Le magazine économique *Cash* (10 juillet) parle de départs en foule, avec une facture de deux milliards de francs pour les caisses et pas mal de problèmes dans les entreprises soudain privées d'un personnel qualifié ou effectuant «des travaux que les Suisses ne veulent plus faire».

Europe et communication

Cette affaire est doublement symptomatique: pour l'Europe et pour la communication.

Au fur et à mesure que d'Accord en Message et de Rapport en Eurolex, on se rapproche de l'échéance de la votation sur l'EEE, les associations, entreprises, organisations de toutes sortes et même les individus, en leurs diverses qualités de travailleurs, consommateurs, assurés, etc, font des comptes de plus en plus serrés, supputant les avantages et s'attardant sur les inconvénients potentiels du rapprochement CH-CE. Et les conditions *sine qua non* d'apparaître chaque jour plus nombreuses; leur multiplication rend l'opération européenne de plus en plus aléatoire. Le temps travaille au moins autant contre l'Europe que MM. Blocher, Chevallaz et consorts.

Côté communication, les perspectives ne sont guère plus riantes. Ainsi donc on vient de vérifier qu'une rumeur partiellement fondée peut se répandre avec la vitesse de l'éclair, la diffusion se faisant bien sûr sans la moindre nuance: tout l'argent versé par les cotisants serait retenu en Suisse, et y resterait à tout jamais en cas de décès du cotisant, etc. Remonter la pente dans ces conditions apparaît difficile. La meilleure des explications, du type des «Quatre arguments contre la panique» présentés par Christiane Brunner dans *La Lutte syndicale* (30 juin), peut manquer son but dès lors que le sujet n'est plus traité que sur le mode émotionnel. Car il semble bien qu'en matière de communication politique et sociale, la raison doive céder le pas devant l'émotion, tout comme l'argumentation objective devant le sentiment personnel. En préférant le scoop aux analyses et en soignant davantage le titre que le contenu des articles, la presse a déjà montré qu'elle avait compris où se situent les vérités attendues.

A ce jeu-là, les militants syndicaux et les partisans de l'Europe risquent de perdre très lourd. ■